

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans un contexte marqué par le changement climatique et l'augmentation des risques sanitaires liés aux maladies vectorielles, la surveillance et la prévention des arboviroses constituent un enjeu majeur de santé publique et pour notre île.

Le moustique tigre (*Aedes albopictus*), identifié comme vecteur principal d'arbovirus émergents tels que la dengue, le chikungunya et le virus Zika, s'est progressivement implanté sur une grande partie du territoire français.

Sa présence constitue un risque croissant de transmission d'épidémies, nécessitant la mise en œuvre de dispositifs de surveillance renforcés et d'outils de prévision adaptés.

La Collectivité de Corse, au titre de ses compétences en matière de santé environnementale et de lutte contre les bio-agresseurs, assure la surveillance entomologique du territoire ainsi que la mise en œuvre d'actions de lutte antivectorielle.

Dans ce contexte, l'Institut Pasteur, en collaboration avec la Fondation Crédit Mutuel, a engagé un projet de cartographie du risque de transmission des arbovirus, dénommé **EMa-Tigre**.

Ce projet, d'une durée de trois ans (2025-2027), vise à améliorer la connaissance de la dynamique des populations de moustique tigre, à détecter la circulation des arbovirus et à évaluer la compétence vectorielle des populations.

La participation de la Collectivité de Corse à ce dispositif se traduit par la réalisation d'une prestation technique consistant notamment en :

- la collecte de moustiques adultes et de leurs excréta ;
- la réalisation de relevés environnementaux ;
- la transmission des échantillons pour analyse scientifique.

Cette contribution s'inscrit dans un cadre contractuel précis, formalisé par un contrat de prestation de services annexé au présent rapport.

L'intérêt pour la Collectivité de Corse

Au-delà de la réalisation de cette prestation, ce projet présente plusieurs bénéfices structurants :

- Renforcement de la surveillance sanitaire territoriale, grâce à l'accès à des

données scientifiques de haut niveau ;

- Amélioration de la capacité d'anticipation des risques épidémiques, en lien avec les évolutions climatiques ;
- Montée en compétence des services de lutte antivectorielle, par l'intégration à un programme de recherche ;
- Valorisation du rôle de la Collectivité de Corse comme acteur de référence en santé environnementale.

Le cadre financier et contractuel

La prestation donne lieu à une rémunération forfaitaire d'un montant de **12 303,30 € HT**, fixée de manière ferme et non révisable pour la durée du contrat.

Le paiement est conditionné à la validation des livrables par l'Institut Pasteur, garantissant la conformité des prestations réalisées.

Le contrat encadre strictement :

- les modalités d'exécution ;
- les obligations des parties ;
- les conditions de responsabilité et de contrôle.

Ce projet permettra à la Collectivité de Corse :

- de s'inscrire dans un réseau de recherche scientifique ;
- de disposer d'outils d'aide à la décision pour ses politiques publiques ;
- d'optimiser ses dispositifs de lutte antivectorielle.

En conséquence, il est proposé :

- d'approuver le contrat de prestation de services entre la Collectivité de Corse et l'Institut Pasteur dans le cadre du projet EMa-Tigre, tel que figurant en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse à signer l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer .